



Photos agence immobilière

Par Jessica59H

Bonsoir,

J'ai vendu un bien immobilier en septembre 2021, nous avons signé un mandat avec une agence immobilière qui avait fait des photos et une visite virtuelle.

Le bien vient d'être remis en vente par les personnes qui nous avaient acheté le bien, ils passent par la même agence.

L'agence immobilière a mis l'annonce en vitrine et sur internet avec les photos prises lors de notre vente à nous, idem pour la visite virtuelle. L'agence a également distribué des flyers dans les boîtes aux lettres de la commune.

Ma question : L'agence a-t-elle le droit d'utiliser des photos prises lors d'un précédent mandat?

Je vous remercie par avance

Par TUT03

Bonjour

si les photos appartiennent à l'agence et si l'état du bien n'a pas changé, s'il n'a pas fait l'objet de travaux ou au contraire, de dégradations, rien n'empêche l'agence d'utiliser les mêmes photos

il faut que les photos soient conformes au bien et que l'agence possède les droits sur les images

Par Jessica59H

Bonjour

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse. J'ai appelé le siège social. Le service qualité doit me contacter.

Belle journée à vous